

JEAN-PAUL POISSON

## Un gain de plusieurs siècles pour la statistique historique

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 116 (1975), p. 168-176

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1975\\_\\_116\\_\\_168\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1975__116__168_0)

© Société de statistique de Paris, 1975, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## UN GAIN DE PLUSIEURS SIÈCLES POUR LA STATISTIQUE HISTORIQUE

(A propos des actes de Caffa : 1289-1290)

*From the author, the statistical knowledge would have started in the Middle Ages. This is proved by the issue of deeds executed and authenticated by a notary of the Genoese warehouse of Caffa in Crimea in the course of 1289-1290.*

*Nach dem Verfasser kann man annehmen, dass die ersten statistischen Kenntnisse aus dem Mittelalter stammen. Der Beweis wird mit der Veröffentlichung von Akten geführt, die vor einem Notar der genueser Handelsniederlassung in Caffa in der Krim im Lauf der Jahre 1289-1290 abgeschlossen wurden.*

Jusqu'à une date récente il était généralement admis par les spécialistes que l'ère statistique ne commençait qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de l'apparition des recensements réguliers (et encore pour l'Occident seulement, la naissance de cette ère étant souvent ramenée, pour l'Afrique et l'Asie notamment, à un siècle plus tard); le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec quelques pointes isolées un peu plus anciennes, formait l'époque proto-statistique, parce que les documents en subsistaient en nombre suffisamment grand pour qu'une recherche quantifiable soit encore possible; au delà presque en tous points s'étendait la nuit de l'ère préstatistique. Les progrès de la recherche historique depuis un tiers de siècle, dus notamment à l'École française et à ses historiens quantitativistes et sériels, ont montré que cette vue n'était plus admissible et que le XVIII<sup>e</sup> siècle occidental et même une partie du XVII<sup>e</sup> siècle entraient en fait dans l'ère statistique. On commence même à admettre que la connaissance statistique pourrait s'étendre encore beaucoup plus loin, jusqu'au cœur du Moyen Age, et ceci en particulier par l'exploration des actes notariés.

En effet l'influence du droit ancien et les circonstances historiques ont fait que le notariat s'est généralisé très tôt comme support des conventions privées surtout dans les régions méditerranéennes, notamment l'Europe latine, en particulier l'Italie, la France du Sud et l'Espagne, ainsi que leurs zones d'influence, et qu'une part importante des minutiers nous a été conservée dans les dépôts d'archives fréquemment jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, assez souvent jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle et parfois même plus haut encore (1). C'est le cas notamment pour les possessions et comptoirs vénitiens et génois en Méditerranée orientale et en mer

1. Cf. par exemple l'ouvrage de Giorgio COSTAMAGNA, *Il notaio a Genova*, Rome, 1970, la thèse de Jacques HEERS, *Gènes au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1961 (basée pour une grande part sur l'étude des actes notariés génois de 1447 à 1466), ou l'utilisation de l'informatique pour l'analyse des actes notariés de Carpentras exposée par Christian CASTELLANI dans son article sur *Le rôle économique de la communauté juive de Carpentras au début du XV<sup>e</sup> siècle*, in *Annales E. S. C.*, 1972, n° 3.

Noire. L'exploration et la publication de ces minutiers est en cours. M. Michel Balard notamment, continuant l'effort de Georges Bratianu entre les deux guerres, vient de publier les actes qui ont été conservés passés chez le notaire Lamberto di Sambuceto dans le Comptoir

*Activité socio-économique notariale. Caffa (1289-1290)*

Nature des actes	Nombre	% des actes classables	% du total des actes
<i>Catégorie 1</i>			
Quittances . . . . .	250		
Commandes . . . . .	130		
Reconnaisances de dette (pour achats de marchandises à crédit) . . . . .	68		
Changes . . . . .	57		
Procurations . . . . .	46		
Versements en vue d'acquisition de marchandises . . . . .	21		
Prêts ordinaires . . . . .	21		
Reconnaisances de dettes diverses . . . . .	16		
Cessions de créances . . . . .	14		
Prêts maritimes . . . . .	12		
Constitutions de sociétés . . . . .	9		
Divers* . . . . .	10		
<b>Total . . . . .</b>	<b>654</b>	<b>77,40</b>	<b>71,09</b>
<i>Catégorie 2</i>			
Affrètements . . . . .	41		
Procurations . . . . .	21		
Ventes de bateaux (ou de parts de) . . . . .	19		
Engagements et contrats de travail . . . . .	5		
Cession de loyer de bateau . . . . .	1		
Convention de rachat de prisonnier . . . . .	1		
<b>Total . . . . .</b>	<b>88</b>	<b>10,41</b>	<b>9,56</b>
<i>Catégorie 3</i>			
Ventes d'esclaves . . . . .	57		
Ventes immobilières . . . . .	19		
Divers** . . . . .	4		
<b>Total . . . . .</b>	<b>80</b>	<b>9,47</b>	<b>8,70</b>
<i>Catégorie 4</i>			
Constitutions de dot . . . . .	9		
Testaments . . . . .	5		
Divers*** . . . . .	7		
<b>Total . . . . .</b>	<b>21</b>	<b>2,48</b>	<b>2,28</b>
<i>Catégorie 5</i>			
Parl . . . . .	1		
Procurations (pour exercer et vendre une charge) . . . . .	1		
<b>Total . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>0,24</b>	<b>0,22</b>
<b>Total des actes classables . . . . .</b>	<b>845</b>	<b>100 %</b>	
<i>Catégorie 6</i>			
Procurations pour gérer toutes affaires . . . . .	73		
Procurations pour ester en justice . . . . .	1		
État d'objets volés . . . . .	1		
<b>Total . . . . .</b>	<b>75</b>		<b>8,15</b>
<b>Total général . . . . .</b>	<b>920</b>		<b>100 %</b>

\* Promesses de payer : 2. Constitution de caution, restitution de marchandises, annulation de société, promesse de dédommagement de caution, cession de sûreté pour créance, reconnaissance de dépôt d'argent, prêt sous forme de vente à réméré, contre-garantie : 1 chacun.

\*\* Apprentissage, cession de droits sur esclave, déclaration sur acquisition de maison, affranchissement d'esclave : 1 chacun.

\*\*\* Déclaration de père par fille mère, promesse conditionnelle de mariage, donation de terrain, quittance de dot, procurations pour payer dot : 1 chacun. Reconnaissance de dette pour dot non payée : 2.

gênois de Caffa (Crimée) en 1289 et 1290 <sup>(1)</sup>. Ces actes, avec quelques lacunes dues à la dispersion de feuillets, s'étendent du 24 avril 1289 au 17 août 1290 et comprennent 903 actes. M. Balard a publié intégralement ceux qui restaient inédits et résumé tous les actes déjà publiés antérieurement (comme d'ailleurs ceux qu'il publiait). Il fournit une belle introduction historique à ce minutier, d'une soixantaine de pages, qui contient de nombreux chiffres, de nombreuses explications et à laquelle nous renvoyons. Il nous a semblé utile, plutôt que de faire un banal compte rendu de ce bel ouvrage, de nous en servir comme exemple de ce que la statistique historique peut tirer de tels travaux, justifiant ainsi notre titre. Il va de soi que la richesse de ce minutier, comme de ceux de cette époque qui restent à étudier, permettrait une analyse statistique beaucoup plus étendue et beaucoup plus élaborée que celle qui va suivre, laquelle n'a comme but que de signaler une voie à prendre.

Les 903 actes publiés par M. Balard nous ont permis, après élimination de quelques numéros reportés deux fois ou partiellement illisibles et addition d'actes figurant en marge d'autres actes (quittances de remboursement en marge d'un prêt par exemple), d'étudier 920 actes.

Nous avons d'abord voulu prendre une vue d'ensemble de l'activité de ce notaire pendant les 2 années en cause en répartissant les actes reçus par lui en 6 catégories :

1° Activités mettant le crédit en premier plan, notamment dans le domaine maritime et du grand commerce.

2° Activités maritimes et de grand commerce, où le crédit n'intervient pas nécessairement.

3° Activité économique ordinaire.

4° Droit de la famille.

5° Notariat d'ancien type.

6° Indéterminés ou inclassables.

Cette répartition figure au tableau ci-après. On constate que les activités de crédit en rapport avec le grand commerce représentent plus des 3/4 des actes classables (77,40 %); comme les autres activités de même nature sans présence nécessairement du crédit forment 10,41 % des actes classables, les activités de grand commerce forment donc 87,81 % des actes classables et (en ajoutant l'activité économique non nécessairement commerciale) l'ensemble des actes maritimes, économiques et de crédit représentent 97,28 % du total de l'activité notariale classable. Le notaire Lamberto di Sambuceto ne consacre au droit de la famille que 2,48 % de son activité classable et pratiquement rien au notariat d'ancien type (0,24 % de son activité classable). On voit donc que l'activité de ce notaire est à peu près totalement mise au service du fonctionnement de ce comptoir commercial, et que le non-spécialiste du Moyen Age pourrait s'étonner à la fois de la grande modernité du notariat médiéval méditerranéen et de la manière précise et quantifiable avec laquelle il peut être étudié.

Pour la meilleure compréhension de notre tableau, tout en renvoyant pour les explications détaillées à l'ouvrage de M. Balard lui-même, nous signalerons qu'il y a beaucoup de ressemblances entre les actes de prêt maritime, de reconnaissance de dette, de commande (mélange de société en commandite et de prêt, où l'élément « prêt » domine), de reconnais-

1. Dans la Collection « Gênes et l'Outre-Mer », Mouton, Paris-La Haye, 1973, *Les actes de Caffa*.

sance de dette pour achat de marchandises à crédit, de change, etc., et ferons les remarques complémentaires ci-après :

*Procurations.* 73 procurations sont données par le mandant « pour gérer l'ensemble de ses affaires »; il y a tout lieu de supposer qu'une grande part de ces procurations concernent des activités commerciales et maritimes et devraient se trouver réintégrées dans les deux premières catégories; en l'absence de certitude nous devons les maintenir dans les actes indéterminés (l'effectif des actes de grand commerce, pour important qu'il soit, en reste donc encore sous évalué).

Les 46 procurations de la catégorie 1 sont (sauf une pour emprunter) données en vue du recouvrement de créances, sans qu'il soit possible toujours de déterminer s'il s'agit de créances posant des problèmes sérieux de recouvrement ou simplement pour raison d'une absence prévisible du créancier aux lieu et date prévus pour l'échéance.

*Ventes d'esclaves.* Caffa est connu comme un centre d'exportation de main-d'œuvre servile vers Gênes. Il est probable donc qu'il aurait été justifié de porter une part importante de ces transactions dans le domaine du commerce maritime. Cependant l'examen du minutier montre qu'une partie de ces esclaves restaient à Caffa comme main-d'œuvre locale ou domestique. Quelques achats peuvent aussi s'apparenter à un acte de bienfaisance (l'achat par une femme d'un jeune esclave peut sans doute équivaloir autant à un acte d'adoption qu'à un investissement pour une main-d'œuvre future); les actes d'affranchissement ordinaire ou testamentaire et les constitutions de dot en cas de mariage semblent aller en partie dans le même sens. Le problème de l'esclavage dans le monde méditerranéen chrétien au Moyen Age est certainement bien plus complexe que les jugements trop simplistes de notre époque (malgré les déplacements de main-d'œuvre étrangère qui s'y produisent) le laissent croire.

*La convention de rachat de prisonnier,* certainement capturé au cours d'une mission commerciale (et en captivité à Alep) se rattache bien aux actes du type 2.

Examinons maintenant plus en détail quelques catégories d'actes et de données fournies par ceux-ci :

*Quittances.* Les 250 quittances se répartissent comme suit :

109 quittances de sommes dues (sans autres précisions);

72 quittances de sommes mises en commande (ces quittances font état du capital et de l'intérêt : capitalis et lucri);

16 quittances de prix de marchandises acquises à crédit;

12 quittances de sommes prêtées;

12 quittances consécutives à contrats de change;

11 quittances subrogatives;

6 quittances réciproques (en général après dissolution de société);

5 quittances de livraison de marchandises;

3 quittances de sommes mises en société;

2 quittances de dédommagement;

1 quittance de prix de cession de créance;

1 quittance de somme due pour affrètement.

*Marchandises mentionnées dans les actes.* Nous avons relevé les types de marchandises mentionnées dans les 300 premiers actes du minutier, soit le tiers de celui-ci; cette étude de la nature du trafic pourrait être évidemment beaucoup plus élaborée, sur l'ensemble du minutier, par l'examen des quantités, prix, destination ou provenance, etc.; nous ne donnons ici qu'un exemple. Les marchandises sont mentionnées 57 fois.

Les textiles viennent au premier rang (24 fois), savoir : Scamandre : 7; soie de Sogdiane : 5; draps : 3; manteaux, fardeaux de soie, bougran, drap bleu de Châlons, draps de Châlons, toiles de Vitry, toiles de Champagne, toiles de Lombardie, brocart d'or : 1 chacun. L'alimentation vient au second rang : millet : 4; vin : 3; vin grec : 2; grain : 2; fromage : 2; grain et sel : 1 chacun, soit un total de 15. Les cuirs viennent en troisième : cuir de bœuf : 4; peau de vair : 2; cuirs : 2; peau de bœuf : 1; peaux : 1, soit un total de 10. Viennent enfin les produits industriels divers bruts ou ouvrés, au nombre de 8 : alun : 3; cire : 3; encens : 1; jarres : 1.

*Pays et villes mentionnés dans les actes.* Pour les mêmes 300 actes nous avons relevé les pays et villes mentionnés. Bien entendu, surtout combinée avec celle des marchandises transportées, une étude beaucoup plus poussée serait également ici possible, notamment de la nature, de la direction et de l'intensité des mouvements entrée-sortie entre l'économie de Caffa et les divers cercles d'économies externes. La proche région, notamment la ville de Tana, port le plus au contact de l'économie continentale eurasiennne, est présente 9 fois (Tana : 7; mer de Tana : 1; La Copa : 1). La mer Noire, cercle immédiatement au-dessus, est présente 32 fois, notamment Trébizonde, son vis-à-vis sur la rive anatolienne (Trébizonde : 19; Simisso : 4; Roumanie : 3; mer Noire : 2; Savastopoli : 2; Turquie : 1; Arsuf : 1) et l'agglomération Péra-Constantinople, la grande métropole de la région, 20 fois (Péra : 17; Constantinople : 3); Gênes, la « mère patrie », est présente 20 fois. On trouve en outre : Alexandrie et Paralime : 2 fois chacune; Salonique, Chio, Conestadium, Acici, Chirori, Sinope, Cicada et Messine : 1 fois chacune.

Nous avons étudié certains types d'actes, notamment en ce qui concerne les montants en valeur qui y figurent <sup>(1)</sup> :

*Ventes immobilières.* Les ventes immobilières <sup>(2)</sup> sont au nombre de 19; pour l'une d'entre elles, le prix est illisible. Pour les 18 autres ventes, le prix moyen est de 1 218 aspres baricats (a. b.). L'une des ventes porte sur des terres hors de Caffa, une sur une maison à Péra et une autre sur une maison à Solgat; restent donc 15 ventes portant sur une maison (ou plusieurs, ou des parts de maison); nous avons multiplié ou divisé le prix de chaque vente compte tenu des fractions d'unité-maison y contenues pour aboutir au prix d'unité-maison. Il en résulte que le prix moyen d'unité-maison à Caffa est de 1 250 a. b. Ce chiffre servira surtout, compte tenu de l'imprécision sur le « pouvoir d'achat » de l'aspre baricat, à évaluer par référence au coût d'une maison de la ville, l'importance des prêts, du prix des esclaves, etc.

En ce qui concerne les 18 ventes immobilières de toute nature, le prix médian est de 800 a. b. (l'espace interquartile va de 700 à 1 950 a. b.; les valeurs extrêmes vont de 400 à 3 300 a. b.).

*Ventes d'esclaves.* Les ventes d'esclaves sont au nombre de 57; l'une porte sur 2 esclaves;

1. La plupart du temps les sommes sont stipulées dans la monnaie de Caffa, l'« aspre baricat ». Dans un nombre non négligeable de cas elles figurent en « hyperpères », monnaie byzantine; dans quelques cas elles sont stipulées en d'autres monnaies. Nous avons converti l'hyperpère contre 18 aspres baricats, d'après la table de conversion approchée établie par M. Balard sur la base d'un certain nombre d'actes où les valeurs respectives figuraient; par mesure de simplification nous n'avons pas pris en compte dans nos calculs les actes établis en d'autres monnaies.

2. Comme beaucoup d'autres actes portant des renseignements sur le domicile, la nation ou l'origine des contractants, les ventes pourraient fournir des éléments à l'étude de la composition de la population possédante et commerçante de Caffa; par exemple la première des ventes figurant au minutier (acte n° 109) comporte l'indication des confrères de la maison aliénée : elle jouxte une voie publique, un terrain appartenant à des Sarrasins, un autre possédé par le Sarrasin Jinus, un autre propriété du Hongrois Matheus et un dernier appartenant au Grec Jurgus.

par ailleurs une vente d'un quart de bateau comporte également la vente d'un quart d'esclave indivis comme le bateau entre 4 copropriétaires; nous avons donc des renseignements sur 59 esclaves (dans 2 cas il s'agit de femmes avec 2 enfants chacune). Nous avons relevé les sexe, ethnie, âge et prix.

Les ventes portent sur 29 hommes et 30 femmes; il n'y avait donc aucun caractère de sexe préférentiel dans le commerce des esclaves.

En ce qui concerne les ethnies, la même égalité se remarque : très forte majorité circassienne. La répartition des 27 femmes et des 27 hommes dont l'ethnie est mentionnée est la suivante :

Hommes : Circassiens : 10; Lazes : 3; Blancs, Majars, Lezghiens, Russes, Abkhazes : 2 chacun; Hongrois, Zygue, Couman, Cevia : 1 chacun.

Femmes : Circassiennes : 12; Bulgares, Majares : 3 chacun; Abkhazes, Lezghiennes, Lazes : 2 chacun; Indienne noire, Russe et Coumane : 1 chacun.

L'âge médian des 27 esclaves hommes dont l'âge à la vente est connu est de 12 ans; celui des 30 femmes dont l'âge est connu est de 12 ans et demi; ils sont donc équivalents <sup>(1)</sup>. La dispersion est plus grande chez les femmes que chez les hommes (écart interquartile de 10 ans 1/2 à 19 ans 1/2 chez elles, de 10 à 14 ans chez les hommes; les âges extrêmes sont de 6 ans 1/2 à 38 ans chez les femmes et de 5 à 30 ans chez les hommes). Le prix médian d'un esclave homme est de 360 a. b.; celui d'une esclave est de 400 a. b. <sup>(2)</sup>. L'écart interquartile des prix va de 300 à 475 a. b. chez les hommes et de 350 à 500 a. b. chez les femmes (les prix sont indiqués pour 28 hommes et 30 femmes, mais les 2 mères n'ont pas été prises en compte, le prix n'étant pas ventilé entre elles et leurs enfants). Le prix moyen d'un esclave femme est de 427 a. b.; celui d'un esclave homme est de 384 a. b. Le prix d'un esclave est donc à peu près le tiers de celui d'une maison sise à Caffa.

*Reconnaisances de dettes pour achat de marchandises à crédit.* Pour les mêmes 300 premiers actes ayant servi plus haut aux études de fréquence de marchandises et de localités, nous avons relevé 39 actes de l'espèce; 12 sont stipulés en hyperpères facilement convertibles; 3 sont en monnaies de parité plus incertaine et nous ne les avons pas pris en compte. Le montant médian sur 36 actes est de 522 a. b.; la dispersion est grande (écart interquartile de 150 a. b. à 3 900 a. b.; les valeurs extrêmes vont de 50 à 14 000 a. b.); en fait il semble que cette rubrique regroupe à la fois les petits achats intéressant seulement le commerce local et les gros concernant le grand commerce; une étude de détail des actes permettrait d'isoler ces deux éléments. Le montant moyen de ce type de reconnaissance de dette est de 2 648 a. b., chiffre malgré tout important : il est supérieur au double de la valeur moyenne d'une maison à Caffa.

*Versements en vue de livraison de marchandises.* Cet autre type d'avances commerciales est représenté dans le minutier par 21 actes. Si les quantité et nature des marchandises y sont mentionnées, le montant des sommes versées ne figure que 6 fois; la moyenne en est élevée : 5 353 a. b. (valeurs extrêmes : 1 000 et 18 000 a. b.).

*Prêts.* On peut distinguer les prêts dont le contenu implique évidemment une affaire de commerce maritime de ceux où une telle finalité n'est pas mentionnée.

Ces derniers, que nous appellerons prêts ordinaires, sont au nombre de 21 (dont 3

1. L'âge des esclaves est presque toujours précisé avec soin (dans quelques cas où il semblait y avoir doute, le rédacteur a mentionné « 6 à 7 ans » ou « 14 à 15 ans »; nous avons dans ces cas pris 6 ans 1/2 et 14 1/2 comme base de calcul).

2. Il serait évidemment possible de calculer aussi les prix en fonction de l'âge et de l'origine ethnique de l'esclave.

stipulés en hyperpères); 2 étant en monnaie à parité incertaine, nous en avons retenu 19 pour le calcul du montant moyen; celui-ci est de 746 a. b. (chiffres extrêmes : 135 et 4 065 a. b.).

Les prêts maritimes sont au nombre de 12 (dont un, en monnaie à parité incertaine, n'a pas été pris en compte pour le calcul de la moyenne); le montant moyen, élevé, est de 7 258 a. b. (valeurs extrêmes : 170 et 25 000 a. b.).

*Contrats de change* (1). Étudiés seulement sur les 300 premiers actes, ils sont au nombre de 17. La valeur médiane est de 1 897 a. b. (écart interquartile : de 1 040 à 2 830 a. b.; valeurs extrêmes : 202 et 12 600 a. b.). La moyenne par acte est de 2 661 a. b. (soit, comme pour les reconnaissances pour achat de marchandises payables à terme, le double de la valeur d'une maison à Caffa).

*Commandes* (2). Sur les mêmes 300 premiers actes, les commandes sont au nombre de 38 (dont 3, en monnaies non facilement évaluables, n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la moyenne). Le montant médian de la commande est de 2 667 a. b. (écart interquartile, de 1 000 à 7 240 a. b.; valeurs extrêmes : 147 et 16 670 a. b.). Le chiffre moyen est de 4 210 a. b.

*Ventes de bateaux*. L'échantillon, portant sur 19 cas, n'est pas suffisant pour une étude détaillée, compte tenu de la diversité des types et de la capacité des navires; les ventes portent le plus souvent sur des fractions indivises de bateau. 17 ont pu être prises en compte pour le calcul du montant de la transaction. Le montant médian est de 2 234 a. b. (écart interquartile : de 1 050 à 4 500 a. b.; valeurs extrêmes : 225 et 26 000 a. b.). La valeur moyenne est de 4 304 a. b., montant largement supérieur au triple de celui des ventes immobilières passées dans la même période.

Tous les chiffres montrent donc bien la prédominance de l'activité d'affaires : pourcentages globaux des actes, objets identifiables des quittances et des procurations, prédominance des marchandises de grand transit dans les biens transportés, trafic commercial et financier avec les grands centres maritimes et d'argent, importance des transferts de main-d'œuvre et de la valeur de celle-ci par rapport aux biens acquis (immeubles), importance nettement plus grande des instruments d'activité économique (bateaux) que des éléments de jouissance de biens acquis (maisons), activité ouverte sur des pôles étrangers divers (et non seulement sur les métropoles génoises), nature variée et provenance souvent lointaine des objets transportés, grande élaboration du droit appliqué aux affaires, précision et quantification des détails utiles à la bonne fin des opérations maritimes, commerciales et financières portées dans les actes, grande attention aux précisions de temps et de lieu, présence constante du crédit (beaucoup plus attaché à son aspect productif qu'à son aspect de consommation).

#### 1. Résumé d'une convention de change :

« Date-heure. X reconnaît avoir reçu de Y 1 897 a. b. 1/2, en échange desquels il promet de donner 110 hyperpères à Péra, ou bien de rembourser à Caffa avec les frais et les intérêts. Local où a lieu la signature. Témoins »; ou autrement : « en échange desquels il promet de payer à Gênes  $x$  livres de Gênes, ou bien en rechange à Caffa  $x$  aspres baricats par livre de Gênes. Z se porte garant de X »; ou bien encore : « X reconnaît avoir reçu de Y 4 000 a. b. qu'il promet de rembourser à Gênes avec les intérêts que rapporterait cette somme si elle avait été investie en soie de Sogdiane achetée au prix de 55 a. b. par livre de Gênes. »

#### 2. Résumé d'un acte de commande :

« Le — à — heure, X reconnaît avoir reçu de Y 6980 aspres baricats, pour aller commercer à La Copa et en mer de Tana, à condition de revenir à Péra; 787 a. b. pour aller négocier où bon lui semblera, à la même condition, enfin la moitié d'une taride « S. Michael » appartenant à —, pour aller naviguer en mer de Tana, en mer Noire, mais (s'il sort de la bouche d'Abydos) seulement à Chio et Salonique, à condition de revenir hiverner à Péra où Y rendra ses comptes. Local de passation de l'acte. Noms des témoins. »



Cet examen, qui pourrait être beaucoup plus étendu et développé <sup>(1)</sup> suffit à mettre en évidence l'importance capitale du grand commerce maritime dans la vie des habitants de Caffa au XIII<sup>e</sup> siècle. Le minutier de Lamberto di Sambuceto montre que l'activité professionnelle du notaire lui est presque entièrement consacrée et le nombre comme l'importance des actes dévolus au grand commerce dépasse de beaucoup celui afférent à la fortune acquise (ventes immobilières par exemple). Le domaine du crédit est envahissant et omniprésent <sup>(2)</sup>; il intervient même dans les pourtant rares actes familiaux, tels les constitutions de dot. Il s'agit d'une vie d'affaires et d'un notariat d'une grande modernité, que des études sérielles sur plusieurs siècles montreraient peut-être conforme à un « modèle » d'activité maritime méditerranéenne dans la longue durée <sup>(3)</sup>. Cette modernité se traduit également dans la structure des actes, que nous n'examinerons pas ici : nombreuses précisions sur la situation et la nature des biens mutés, quand ils apparaissent utiles renseignements sur l'origine de propriété des immeubles ou des esclaves, âges de ceux-ci, précisions sur le lieu de signature, l'heure, le jour, qui permettent l'établissement de courbes d'activité notariale, saisonnière, hebdomadaire et même horaire ainsi que de graphiques des déplacements du notaire; l'absence de la préoccupation de rigueur à l'égard du temps et du lieu qu'on attribue souvent aux civilisations des siècles passés semble bien controuvé.

Les quelques données statistiques simples qui précèdent, modestes exemples des multiples analyses auxquelles pourrait donner lieu la richesse du minutier de Caffa, n'ont eu pour objet que de montrer l'extension et l'approfondissement des connaissances sur la vie économique et les sociétés humaines jusqu'en plein Moyen Age que nous fournira l'exploitation statistique de la documentation archivistique, notamment notariale, dont l'importance se révèle progressivement. Nous espérons que M. Balard, qui est tout qualifié pour le faire, y contribuera largement dans l'ouvrage qu'il prépare sur les colonies génoises de la Méditerranée byzantine. Mais un champ immense s'ouvre à la recherche, dont sa publication du minutier de Caffa nous aide à prendre conscience. Alors que jusqu'à une date récente on considérait que la faiblesse de la documentation contraignait le médiéviste (et trop souvent le moderniste) à la recherche et à l'interprétation de documents isolés, la révision archivistique menée avec le regard de l'historien d'aujourd'hui formé à la méthode statistique fait apercevoir des masses globales d'actes notariés, d'archives fiscales et portuaires, de dénombremens ou recensements <sup>(4)</sup>; M. Balard signale lui-même (notamment pp. 21, 40 et 42 de son ouvrage) des minutiers remontant au début du XIII<sup>e</sup> siècle et même au XII<sup>e</sup>. L'exploitation de ce domaine est ouverte aux chercheurs; elle nous fera accroître dans l'espace et

1. Les actes d'affrètement présentent un grand intérêt pour le statisticien économiste, car ils mentionnent généralement la portion du bateau louée, le nom et la nature de celui-ci, la nature de la cargaison, la destination, la valeur de la marchandise, la durée prévue pour le voyage, le loyer, le dédit en cas de manquement au contrat. Nous n'en parlerons pas ici, M. Balard en ayant entrepris l'étude.

2. Il semble qu'on puisse considérer comme certain que la prohibition par les théologiens du crédit et de l'intérêt, à l'étude de laquelle les historiens ont attaché une valeur si disproportionnée à son importance, n'est en réalité guère sortie du domaine des « discussions d'intellectuels »; il est probable que le clergé de base, au contact des problèmes quotidiens de ses ouailles négociantes (voyages difficiles, pertes en mer, risques physiques, faillites des correspondants et clients, confiscations, etc.), au surplus souvent pieuses, a été dans les faits d'une très grande tolérance envers des pratiques qu'il estimait justifiables.

3. On comparera utilement avec Marseille au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; cf. notre Communication au Congrès de la « Fédération historique de Provence », Cavillon, octobre 1974, intitulée « Utilisations nouvelles des sources notariales pour les études urbaines : les exemples de Marseille et de quelques cités provençales en 1749 ».

4. Rappelons que Pierre CHAUNU attire notre attention sur l'existence d'une documentation démographique importante dès le Moyen Age, notamment en Italie, en Angleterre, en Espagne (on y possède de nombreux dénombremens pour la Catalogne depuis 1365, pour la Castille depuis 1430; M<sup>me</sup> MOLINIÉ-BERTRAND prépare la publication de celui de 1591), etc., et que, après Jacques GERNET et Ping Ti Ho, il attire aussi cette attention sur le fait qu'on conserve à Pékin, à peine exploités, de bons recensements chinois datant du XIII<sup>e</sup> siècle

tripler ou quadrupler dans le temps la masse de l'expérience humaine scientifiquement analysable, quantifiable et mesurable que nous pouvions employer pour l'organisation de nos connaissances, la mise au point de nos théories économiques et sociales, leur vérification et la préparation de notre avenir; elle pourrait reléguer les grandes théories qui se disputent actuellement l'empire sur le monde de la pensée au rang des balbutiements du temps de l'ignorance. Comme la redécouverte de la pensée antique a relancé l'Occident au xv<sup>e</sup> siècle, celle de l'existence d'archives massives de documents individuellement d'intérêt secondaire et comme tels négligés jusqu'à présent mais de grande valeur pour l'utilisation globale, la quantification et la mesure, multipliant l'expérience de notre temps, nous amène-t-elle à l'aube d'une Renaissance. Les autres signes de l'époque sont suffisamment inquiétants pour que nous nous efforçons de contribuer à l'actualisation de cette espérance.

Jean-Paul POISSON

(et de plus anciens lacunaires). Cf. à cet égard son ouvrage *Histoire, Science sociale. La durée, l'espace et l'homme à l'époque moderne*, Paris, Sèdes, 1974.

Cette nouvelle prise de vue sous l'angle de la possibilité d'étude statistique de la documentation provenant du passé ne s'applique pas seulement aux archives écrites : citons seulement l'examen des courants commerciaux par la mise en ordinateur des données sur les caractéristiques des marchandises trouvées en des points géographiques variés (débris de céramiques, entre autres) ou l'étude statistique de l'évolution du contenu des œuvres artistiques (cf. les travaux de M. VOVELLE sur les variations de la croyance au Purgatoire d'après les autels des chapelles provençales ou les études de contenu de M. TAPIÉ sur les retables baroques).